

	Contra BELINEDE IMPOSTO 13 12 50	
OFFRE OFFRE	Cachet de Section Cachet de Section Cachet de Section Cachet de Section Cachet de Cach	
SNPI DIA CLIAT	S.A.R.L BRUYTE IMMOBILIER 59	
D'ACHAT	SARL at up tal de 114.0006	
er Syndicat Français de l'immobilier	25 Rue Sold Le Ch - 52510 FOURMIES	
Un 1960 D D D D D D	16) : _3 112 → 7 20 20 Nº siret : 518 552 -75 55534 - RCS de Valenciennes	
MANDAT Nº	N° sifet : 518 552 475 20054 - KCS de Valenciennes	
	Représentée par: 1201 angare Jouenin	
Mariano Clando		
Nous soussignés Marsheller Claude	Barbieve.	
Après avoir visité, par votre intermédiaire, les biens ci-après désignés :	4 rue Okchar Hugo	
50-132 Trélon.		
appartenantà: Indivision Danis		
faisons offre d(achat, sous réserve de l'acceptation des propriétaires, au prix	de: 17 000 euros net	
1900 CEW		
Si notre offre est acceptée par les propriétaires, la transaction devra avoir lieu aux conditions ordinaires et de droit notamment aux suivantes :		
CONDITIONS Ces biens seront, le jour de signature de l'acte de vente, libres de tous privilèges et hypothèques quelconques.		
Nous les prendrons dans l'état où ils se trouvent, les connaissant pour les avoir vus et visités.		
La jouissance des lieux sera acquise le jour de la signature de l'acte authentique de vente, qui devra avoir lieu au plus tard le : 01052024		
En cas d'accord des propriétaires, les présentes vaudront accord définitif sur la chose et sur le prix conformément à l'article 1583 du Code civil, et vous vous chargerez d'établir ou faire établir tous actes sous seing privé, qui annuleront et remplaceront les présentes, aux clauses et conditions		
nécessaires à l'accomplissement de la vente, notamment sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt de :		
DÉCLARATIONS PARTICULIÈRES DANS LE CADRE DE LA LOI SRU		
Les parties aux présentes déclarent chacune en ce qui la concerne avoir pris connaissance tant par elles-mêmes que par les explications qu'elles ont eues		
du RÉDACTEUR, de l'article L 271-1 du Code de la construction et de l'habitation modifié par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU.		
I le droit de rétractation prévu au dit article ne s'applique pas aux présentes pour la raison suivante (acquéreur professionnel, bien non destiné à l'habitation		
destiné à l'habitation, …) :		
271-1 de la loi SRU :		
Ia notification prévue au dit article se fera par : <u>LRAR</u>		
à la diligence et aux frais de : <u>l'Cecience</u>	à la diligence et aux frais de : <u>Cegence</u>	
• en cas de pluralité d'ACQUÉREURS, chacun d'eux déclare, pour cette notification, expressément élire domicile à l'adresse ci-dessous (si différente		
de celle indiquée en tête des présentes) :		
 en cas de pluralité d'ACQUÉREURS, la rétractation de l'un d'eux emportera 		
• Pour le cas ou l'ACQUÉREUR userait de la faculté de rétractation qui lui est offerte par l'article précité, la notification devra être envoyée à l'AGENCE, ainsi		
que les parties le requièrent expressément.		
CONDITIONS SUSPENSIVES	a da à l'ardra da	
	e de	
à l'occasion de la signature d'un compromis qui devra intervenir avant le 1907 2024 (au plus tôt le lendemain de l'expiration du délai de rétractation).		
 Le vendeur et l'acquéreur s'engagent à ratifier ce compromis sans délai. 		
CONDITIONS PARTICULIÈRES		
si copropriété : superficie privative (loi Carrez) :		
si terrain à bâtir : le descriptif résulte-t-il d'un bornage 🗌 oui 🔲 non		
Vos honoraires, soit la somme de : <u>4000 euros</u>		
seront, conformément au mandat, à la charge : <u>ACIACACESCES</u>		
DURÉE: L'accord des propriétaires devra intervenir dans un délai maximum de cinq jours à compter de ce jour.		
Faità: Fourties, le: 02/02/2024 en exemplaires.		
(Signer séparément chaque exemplaire).		
L'Acquéreur (signature):	Acceptation du Vendeur (signature et date) : «Bon pour vente au prix de	
« Bon pour achat au prix de (mention manuscrite, en lettres et en chiffres) »	« Don pour vertie au prix de (mention manuscrite, en teures et en chinres) »	